

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

12 décembre 2013

L'an Deux Mil Treize

Date d'affichage

12 décembre 2013

Le 19 décembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Etaient présents : Mmes Arlette LHÉRIAU, Françoise LÉNARD, Martine EVEN ;
MM. Patrick BRAME, Patrick de CLERCK
formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Marie-Noëlle LECLERCQ-PERLAT ; MM. Michel BAFFREAU, Frédéric
MÉRIAN, Michel LANÇON

Secrétaire de séance : Martine EVEN

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13/04/01-b du 15 avril 2013 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13/09/06 du 05/09/2013 approuvant la décision de
modifier le Plan Local d'Urbanisme par une procédure de modification simplifiée

Vu l'absence de remarque au registre mis à la disposition du public,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, conformément à l'article L123-
13 du code de l'urbanisme, la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.
- **DIT** que, conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme, le Plan Local
d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme,
d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal local.

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission au
représentant de l'Etat et après accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

Fait et délibéré en séance le 19 DÉCEMBRE 2013

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,



[Handwritten signature]